

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 8 avril 2022

DÉLIBÉRATION N° CP-2022/04/08-1/02

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20220408-lmc100000023591-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 15/04/2022

Réception Préfet : 15/04/2022

Publication RAAD : 15/04/2022

OBJET : Contrat Intercommunal de Développement (CID) de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau (CA PF) - Prorogation du délai de présentation de deux demandes de versement de subventions.

Lors de sa séance du 28 septembre 2017, l'Assemblée départementale a adopté le programme d'actions du Contrat Intercommunal de Développement de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau. A ce titre, la commune de Samois-sur-Seine sollicite un délai supplémentaire pour le versement du solde de la subvention relative à la construction d'un accueil de loisirs sans hébergement, périscolaire et multi-accueil. De même, la commune de Bois-le-Roi sollicite un délai supplémentaire pour le versement du 1er acompte de la subvention relative à la construction d'une bibliothèque.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 1er juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 7,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 du 29 juin 2012 relative à l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier, modifié par délibération du Conseil général n°7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/02 du 19 mai 2017 relative à l'approbation du règlement du Contrat Intercommunal de Développement consolidé,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/07 du 28 septembre 2017 relative à l'adoption du Contrat Intercommunal de Développement de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/02 du 1^{er} février 2019 relative à l'adoption de l'avenant n°1 du Contrat Intercommunal de Développement de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau,

VU les délibérations de la Commission permanente n°1/05 du 25 juin 2018 et n°1/07 du 25 mai 2020, relatives à l'adoption de conventions de réalisation dans le cadre du Contrat Intercommunal de Développement de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'accorder à la commune de Samois-sur-Seine, un délai supplémentaire d'un an, soit jusqu'au 8 mai 2023, pour solliciter le versement du solde de la subvention de 260 868 € accordée pour la construction d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), périscolaire et multi-accueil.

Article 2 : d'accorder à la commune de Bois-le-Roi, un délai supplémentaire d'un an, soit jusqu'au 25 mai 2023, pour solliciter le versement du premier acompte de la subvention de 99 129 € accordée pour la construction d'une bibliothèque.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEGAIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON qui a donné pouvoir à M. Laurent GAUTIER
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à M. Jean-François PARIGI
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH qui a donné pouvoir à M. Christian ROBACHE
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA qui a donné pouvoir à Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE

Mme Sandrine SOSINSKI

M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Virginie THOBOR qui a donné pouvoir à M. Jean LAVIOLETTE

Mme Claudine THOMAS qui a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC

M. Xavier VANDERBISE

Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne